

REGLEMENT TRIATHLON HALF de CHOISY au BAC épreuve du 15 mai 2016

Article 1 : discipline

Le règlement en vigueur est celui de la FFTRI. La course sera sans drafting (sans aspiration abri) .Tout concurrent est obligatoirement présent lors de l'exposé de course. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité tant en course que dans le parc à vélo. Nous rappelons à tous que la prudence doit être de mise. Il est impératif de respecter le code de la route sauf lorsqu'un signaleur vous donne la priorité.

Article 2 : inscriptions

L'épreuve est ouverte aux années suivantes homme et femme:

- Minime : 2002-2001
- Cadet : 2000-1999
- Junior : 1998-1997
- Sénior : 1996-1976
- Vétéran : 1975 et +

L'épreuve half peut être réalisée en individuel à partir de la catégorie junior.

Pour l'épreuve relais, conformément à la réglementation, les catégories d'âge minimales sont les suivantes :

- natation : à partir de la catégorie minime
- cyclisme : à partir de la catégorie cadet
- course à pied : à partir de la catégorie junior

L'inscription peut se faire :

Soit par internet avec paiement CB, les frais d'utilisation du service seront à la charge du participant et s'ajouteront aux montants d'inscriptions demandés.

Soit par courrier, les bulletins d'inscriptions seront à retourner avec les documents suivants :

- Photocopie de licence 2016 en cours de validité ou Certificat médical émis à une date de moins de un an à la date de l'épreuve, mentionnant pratique du triathlon en compétition pour les non licenciés.
- Règlement à l'ordre de Compiègne Triathlon.

La signature de l'athlète ou de son représentant légal (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le présent règlement et certifie exact les renseignements fournis. Pour les non licenciés un Pass compétition devra être rempli le jour de l'épreuve à la remise du dossard.

Pour les participants possédant une licence étrangère affilié à l'ITU, un Pass ITU devra être rempli.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

La date limite d'inscription est fixée au 7 mai 2016.

Le montant d'inscription en individuel sur le Half est de 60€ pour les 150 premiers inscrits ou au plus tard au 31/12/2015, il sera ensuite de 70€ jusqu'au 29/02/2016 puis de 80€ jusqu'à la clôture des inscriptions, il n'y aura pas d'inscription sur place. Pour les non licenciés FFTRI, l'obtention d'un Pass compétition sera obligatoire. Son montant est de 30€.

En relais (2 ou 3 personnes), le montant d'inscription est de 90€ auquel s'ajoute 2€ de pass compétition pour les non licenciés FFTRI.

Article 3 : épreuve et sanctions

L'épreuve respecte la réglementation FFTRI.

L'épreuve est un Triathlon, c'est donc l'enchaînement de :

- La natation s'effectue dans l'Aisne en un aller-retour. La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C. Si la température de l'eau est inférieure à 13°C, la natation sera annulée.
- Lors de la partie cycliste qui s'effectue en deux boucles, les concurrents doivent porter leur dossard dans le dos. L'aspiration-abri (drafting) est interdit. Le port du casque rigide est obligatoire sur la totalité du parcours, y compris vélo à la main dans le parc à vélo.
- Lors de la course à pied qui s'effectue en 3 boucles les athlètes doivent porter leur dossard devant. L'accompagnement par un tiers est interdit. Un box de pénalité sera mis en place pour les athlètes ayant reçu un ou deux carton(s) noir(s) par les arbitres, le temps de pénalité de 5 minutes par carton noir reçu. Si 3 cartons noirs sont reçus l'athlète sera disqualifié.
- L'organisateur se réserve le droit de créer un départ décalé, pour les féminines et les paratriathlètes.
- Temps limites à partir du départ de l'épreuve soit 12h30 :
 - Sortie parc à vélo après T1 : + 1h soit 13h30
 - Passage parc à vélo après 1^{er} tour vélo : + 3h soit 15h30
 - Sortie parc à vélo après T2 : + 5h soit 17h30
 - Franchissement de la ligne d'arrivée : + 7h30 soit 20h
- - Tout athlète dépassant le temps limite à ces différents points de passage sera mis hors course et ne sera pas classé.

Le port de la ceinture porte dossard est obligatoire (non fournie)

Les concurrents devront respecter le code de la route et respecter les indications des signaleurs sur les différents parcours.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste et dans l'aire de transition dès lors que le vélo est manipulé.

Le détail des emplacements et la composition des ravitaillements en solide et liquide mis à la disposition des athlètes sur les parcours cycliste, course à pied et à l'arrivée de l'épreuve seront indiqués sur le site www-compiegne-triathlon.fr, leur nombre respectera la Réglementation FFTRI en vigueur.

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la course après validation des classements par le corps arbitral.

Les catégories récompensées seront :

- Classement « scratch » homme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement « scratch » femme : place 1 à 3 de la course sans distinction de catégorie.
- Classement Senior Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Vétéran Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Paratriathlon Homme, Femme : place 1 à 3 de chaque catégorie de handicap
- Classement Relais Homme, Femme, mixte : place 1 à 3

Championnat de Picardie de Triathlon L :

- Classement Senior Homme, Femme : place 1 à 3
- Classement Vétéran Homme, Femme : place 1 à 3

La Ligue de Picardie de Triathlon communiquera la liste des qualifiés aux Championnat de France L Elite.

Article 4 : assurances et sécurités

Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI ou par le « pass-compétition » acquis lors de leur inscription.

Des secouristes sont présents pendant toute la durée de l'épreuve pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le jour même, en cas d'interruption définitive, d'annulation de l'épreuve ou transformation en duathlon pour intempérie ou toute autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Article 5 : Sportivité et respect

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Article 6 : droits d'image

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient

apparaître, prises à l'occasion de leur participation au triathlon de Choisy , sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.



**MAIRIE DE
CHOISY-AU-BAC**



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



